

MIS EN LIGNE LE 13.09.2023

Certifié exécutoire conformément à l'article L.3131-1
du Code général des collectivités territoriales
Transmission au contrôle de la légalité le 13-09-2023
Publié au Bulletin Officiel Départemental n°
Mis en ligne le 13-09-2023



Yvelines
Le Département

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLEES

ARRETE N° AD 2023-640

PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, ET DES JURYS DE CONCOURS

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L.1414-2 et L. 3221-7,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2164-24,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental des Yvelines,

Considérant que le Président du Conseil départemental n'entend pas exercer la présidence de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et des jurys de concours,

Considérant dès lors qu'il convient de désigner le représentant du Président du Conseil départemental pour présider ces instances,

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-François RAYNAL, Conseiller départemental, représentera le Président du Conseil départemental à la présidence de la CDSP, de la CAO et des jurys de concours.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François RAYNAL, Conseiller départemental, Madame Suzanne JAUNET, Conseillère départementale, représentera le Président du Conseil départemental à la présidence de la CDSP, de la CAO et des jurys de concours.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Versailles, le 8 SEP. 2023


Pierre BÉDIER
Président du Conseil départemental

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation du représentant du président du Conseil départemental à la présidence de la commission de délégation de service public, de la commission d'appel d'offres et des jurys de concours

Date de transmission de l'acte : 13/09/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 13/09/2023

Numéro de l'acte : AD2023-640 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20230908-AD2023-640-AR

Date de décision : 08/09/2023

Acte transmis par : Caroline GALEA

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Acte à classer**AD2023-640**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-13T12-31-07.00 (MI247461845)

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20230908-AD2023-640-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Désignation du représentant du président du Conseil départemental à la présidence de la commission de désignation de service public, de la commission d'appel d'offres et des jurys de concours

Date de décision : 08/09/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [AD 2023-640 désignation du représentant du PCD à la présidence de la CDSP, de la CAO et des jurys de concours Suzanne JAUNET 08.09.2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte :

DAJCP controle legalite

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/09/23 à 12:31

Par [GALEA Caroline](#)

Transmis

Date 13/09/23 à 12:31

Par [GALEA Caroline](#)

Accusé de réception

Date 13/09/23 à 12:37